

# Conditions Générales de Vente

Entre La société CENTRE DE CONFORT ET DE MOBILITE sous enseigne MOBILAE », SARL au Capital de 100.000,00 euros ayant son siège social 89 impasse Louis Joseph VICAT 83600 FREJUS, Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus sous le numéro B 422 294 637, Ci-après désignée la Société et le Client

## **Article 1 - Application et opposabilité des conditions générales de vente**

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises par la Société au Client pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la Société, prévaloir sur les présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Société quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que la Société ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## **Article 2 - Commande**

Lors de la prise de commande, la Société retournera au Client un bon de commande comprenant le descriptif de l'appareil selon les informations fournies par le Client, ainsi que son prix accompagné des présentes conditions de vente. Si l'offre de la société convient au Client, le devis doit être rempli dans son intégralité. La vente ne sera considérée comme définitive qu'après remise en mains propre ou envoi par le Client de la commande ou du devis, et après visite d'inspection du lieu où devra être installé l'appareil par un technicien de la Société pour effectuer la prise de mesures. La Société se réserve le droit de refuser une commande dont les conditions techniques (situation ou configuration des lieux dans lesquels doit être livré l'appareil) sont incertaines ou sujettes à modification ou incompatibles avec les possibilités techniques des matériels. La commande est personnelle au Client et ne peut faire l'objet d'une transmission ou d'une cession sans l'accord de la Société. NB: les ascenseurs de maison ou mini-ascenseurs sont l'appellation commerciale de plateforme ou élévateur pour personnes à mobilité réduite. Normes de sécurité conforme à la Directive 89/392 CE.

## **Article 3 - Obligation de conseil**

Conformément aux dispositions en vi-

gueur, Mobilae a une obligation de conseil à l'égard de ses clients. Mobilae fait tous ses meilleurs efforts afin d'assurer la vente et l'installation dans les meilleures conditions et en particulier en s'attachant à fournir le matériel le mieux adapté aux besoins exprimés par le client. Compte tenu du secret médical, MOBILAE ne peut être tenu responsable des difficultés d'utilisation liées à l'état de santé actuel ou futur du client. Mobilae attirera l'attention de ses clients afin que ces derniers puissent vérifier préalablement à la passation de la commande, qu'il n'existe aucune incompatibilité médicale à l'utilisation du matériel. De même, Mobilae rappellera au client qu'il est susceptible d'obtenir préalablement à toute installation, toute autorisation (permis de construire, autorisation de la copropriété, etc.) nécessaire à l'exécution des travaux. La société ne pourra être tenue responsable de l'absence d'autorisation administrative ou autre délivrée permettant l'installation de l'appareil.

#### **Article 4 - Modification de la commande**

Toute modification de commande demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit à la Société. Si en cours d'exécution, le Client apporte des modifications dans les caractéristiques des matériels ou de livraison, le coût éventuel de ces modifications, pour autant qu'elles aient été acceptées par la Société, sera à la charge du client.

Ces modifications peuvent également justifier une augmentation des délais initialement prévus. Pour être opposables à la Société, ces conditions devront avoir reçues son accord préalable.

#### **Article 5- Rétractation**

5.1 Produits sur mesures : Conformément à l'art. L121-21-8 du Code de la consommation, les montes-escaliers, plateformes et ascenseurs de maison, baignoires et douches sécurisées étant des produits nettement personnalisés et fabriqués selon les spécifications individuelles du client, aucun droit de rétractation ne pourra être exercé par le Client. A titre commercial, Mobilae permet au client d'annuler sa commande 7 ou 14 jours après la signature de la commande selon le choix fait par le client sur le bon de commande.

La commande engendrant des frais de mise en oeuvre administrative et de fabrication sur mesures, de logistique, l'annulation de la commande passé le délai de 7 ou 14 jours accordé au client entraînera des frais forfaitairement fixés à 60% du prix de vente.

5.2 autres produits : Conformément aux art. L121-16 et suivants du Code de la consommation, le client est en droit de rétracter sa commande sans donner de motif dans un délai de 14 jours expirant après le jour où le Client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le client prend possession du bien, ou après le jour de la conclusion du contrat pour les contrats de

service.

S'agissant des contrats de service, le client ne bénéficie pas du droit de rétractation s'il demande à ce que la réparation soit exécutée pendant le délai de rétractation et s'il précise expressément que qu'il perd son droit de rétractation dès que la réparation est entièrement exécutée.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier à la Société sa décision de rétractation de la commande au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Le Client peut également utiliser le formulaire de rétractation ci-dessous. Pour que le délai soit respecté, il suffit de transmettre la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation. En cas de rétractation de la part du Client, il sera procédé au remboursement de tous les paiements reçus par notre société, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que le Client a choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par notre société) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où nous sommes informés de la décision du client de se rétracter. La société procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que le Client aura utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Client convient

expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le client. Le Client doit permettre à Mobilae de venir récupérer le Produit à ses frais. La responsabilité du Client n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et bon fonctionnement du bien. Dans tous les cas, l'exercice du droit de rétractation ne pourra pas donner lieu à la remise en état de l'immeuble dans son état initial, compte tenu des travaux nécessaires à l'installation (aménagement des murs ou de l'escalier, trous, découpes, modifications ou atteintes à la décoration ou aux revêtements, ...).

#### **Article 6 - Livraisons - Délais**

Les prix et délais s'entendent toujours pour une exécution conforme à la commande et n'engagent pas la Société pour des fournitures et prestations additionnelles. La date de livraison indiquée comme date limite de livraison est celle à laquelle la Société s'engage à livrer l'appareil, sauf cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant la Société de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie, l'inondation, les grèves, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné. La Société tiendra le Client informé en temps opportun des cas et événements ci-dessus énumérés. En toute hypothèse la livraison dans les délais

ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers la Société, et sous sa responsabilité d'équipements ou de travaux nécessaires à l'utilisation de l'appareil. En outre, tout retard de réception de l'acompte entraînera un report de la date de livraison initialement prévue au contrat. Si la livraison est reportée à la demande expresse du client, le paiement intégral de la commande sera exigible par la Société.

### **Article 7 – Réception**

Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être signalées par écrit dans les 6 mois de livraison. Le Client devra laisser à la Société toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. En contrepartie la Société s'engage à intervenir dans les meilleurs délais, dès réception de la réclamation du Client. La Société rappelle que le fabricant préconise que le Client effectue un entretien annuel de l'appareil.

Toute reprise acceptée par la Société entraînera la perte pour le Client des acomptes qu'il aura versés, après vérification qualitative et quantitative du produit retourné. En cas de vice apparent ou de non-conformité du produit livré, dûment constaté par la Société dans les conditions prévues à l'Art. 7, le Client pourra à son choix obtenir le

remplacement gratuit ou le remboursement de l'appareil.

### **Article 8 – Garantie**

Les produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en CEE et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels. Les produits fournis par la Société bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité, pour les produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ou à l'achat immédiat,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

La Société remboursera, remplacera ou fera réparer les produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux. En cas de livraison, les modalités de remboursement seront telles que mentionnées à l'article 5, et ce conformément à l'Art. L121-21 du Code de la Consommation. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation ou d'utilisation anormale en surcharge ou inadaptée, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur, d'intervention d'un technicien non agréé par la Société,

détérioration par des éléments étrangers à l'appareil comme en cas d'usure normale du produit, d'accident ou de force majeure.

La garantie ne s'appliquera pas pour les vices apparents dont l'acquéreur ne se sera pas prévalu dans les conditions de l'article 7. La garantie de la Société est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Garantie commerciale : Les produits neufs sont garantis 2 ans. Les produits d'occasion ne sont garantis que 1 an, sauf notification particulière sur le bon de commande. Les pièces d'usure des scooters (batteries, autres..) ne sont garanties que 6 mois.

Les interventions au titre de la garantie prolongent la durée de celle-ci si l'appareil reste hors service pendant plus de sept jours. Au titre de cette garantie, la Société s'engage au remplacement gratuit ou à la réparation de l'appareil ou de l'élément reconnu défectueux par ses services à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice découlant d'une interruption de fonctionnement.

### **Article 9 - Prix et conditions de paiement**

Les produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le catalogue de la Société, au jour de l'enregistrement de la commande. Les prix convenus s'entendent toutes taxes comprises et inclus les coûts de livraison.

Le prix comprend l'appareil ainsi que

toutes les fournitures et les frais de main d'oeuvre nécessaires à la livraison et ou installation de l'appareil. Il ne comprend pas les prestations annexes indispensables à la réalisation de livraison telles que et de manière non limitative : Les frais de branchement électrique s'il n'existe pas une prise d'alimentation électrique à moins de cinq mètres de l'appareil telle que préconisée par le vendeur, ni les frais de vérification de la conformité de l'installation électrique, dont le raccordement à la terre de l'installation électrique ; les fournitures et la main d'oeuvre rendues nécessaires par la nécessité de modifier les lieux dans lesquels doit être installé l'appareil. Les prix s'entendent toujours pour une exécution conforme à la commande et n'engagent pas la Société pour des fournitures et prestations additionnelles. Dans tous les cas, un acompte correspondant à 30% minimum du prix total d'acquisition du produit commandé est exigé au moment où la commande est passée, pour les commandes passées hors établissement, le versement de l'acompte est exigé 7 jours après la passation de la commande conformément à l'article L121-21-8-3 du Code de la Consommation. Le solde de la facture sera dû à la livraison complète de l'appareil.

### **Article 10 - Paiement - Retard ou défaut**

En cas de retard de paiement, la Société pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice

de toute autre action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie (1,5) le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande de la Société. En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution du matériel, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

#### **Article 11 - Réserve de propriété :**

Le matériel est vendu avec une clause subordonnant expressément le transfert de propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, dès la livraison des marchandises, au transfert au Client des risques de perte ou de détérioration du matériel soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. En cas de saisie arrêt, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'acheteur devra impérativement en informer le vendeur sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. L'acquéreur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des

marchandises. L'acheteur ne pourra, pour quelque raison ou cause que ce soit, procéder à la revente du matériel tant que leur prix n'aura pas été intégralement réglé au vendeur.

#### **Article 12 - Propriété intellectuelle**

La Société reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des produits au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la Société qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

#### **Article 13 - Droit applicable: Langue**

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par et soumises au droit français. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **Article 14 - Litiges**

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu concernant tant leur validité, leur inter-

prétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre la société et le client, seront soumis aux Tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par ex.) en cas de contestation. Pour tout différent, s'adresser au Palais de Justice de Fréjus situé 268 rue Jean Jaurès à Fréjus 83600.

#### **Article 15 – Information précontractuelle**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L 111-7 du Code de la consommation, et en particulier : les caractéristiques essentielles du Produit, le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ; en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit ; les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à

ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ; les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en oeuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ; la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

